



# Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

**Docteur Michel Dru**  
Président

**Docteur Nicole Smolski**  
Vice-Présidente

## COMMUNIQUE DE PRESSE du 24 juin 2008

### Le SNPHAR appelle à une journée de mobilisation pour la reconnaissance de la pénibilité

Le SNPHAR appelle les praticiens à une journée d'actions et d'informations, le jeudi 26 juin 2008, contre le manque de reconnaissance de la pénibilité de l'exercice du médecin hospitalier soumis à la permanence des soins.

Cette journée de mobilisation ne revêt pas la forme d'une grève des soins, mais d'une journée de mobilisation avec des réunions dans chaque établissement, et une information des soignants et des patients sur les enjeux de la pénibilité à l'hôpital.

Le SNPHAR s'insurge contre :

- l'absence de reconnaissance du temps de travail de nuit dans la retraite (5 à 7 ans de travail nocturne rayés d'un trait).
- la révision de la directive européenne sur le temps de travail, qui introduit :
  - une déqualification du temps de travail de nuit, grâce à l'invention du concept de temps inactif au cours des gardes
  - la possibilité de travailler 65 heures hebdomadaires
  - un repos post-garde différé, conduisant à des amplitudes de travail supérieures à 24 heures.

Il s'agit là d'un recul historique dans l'exercice de nos professions. Nos patients sont en droit d'attendre de nous le maximum de sécurité pour leur prise en charge. Nous devons les informer que ces réformes vont gravement porter atteinte aux soins de qualité.

Pratiquer notre métier en effectuant des gardes et astreintes tout au long de notre carrière, la nuit, les dimanches et les jours fériés, constitue une contrainte importante qui nécessite rapidement des contreparties. Le SNPHAR réclame :

- une retraite à taux plein dès 40 annuités, quand le praticien a effectué 1000 gardes ou astreintes en déplacement, au cours de sa carrière
- la participation des jours épargnés dans le CET à la retraite
- le maintien de la limite supérieure du temps de travail hebdomadaire à 48 heures
- le rejet du temps inactif au cours des périodes de garde
- le repos post-garde immédiatement à l'issue du travail de nuit

LE SNPHAR alerte les pouvoirs publics des risques que comporte la négation permanente de l'engagement des médecins hospitaliers, particulièrement ceux qui sont engagés dans la permanence des soins. La liste des postes vacants dans certaines spécialités devrait pourtant constituer un seuil d'alarme, car c'est un bon reflet de la baisse d'attractivité croissante des carrières hospitalières. Nier cette évidence conduira à terme à l'étouffement du service public hospitalier. Mais n'est ce pas ce qui est programmé ?

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor  
51 Av. de Lattre de Tassigny  
94010 Créteil Cedex  
tél. 01 45 17 95 00  
Š [michel.dru@snphar.fr](mailto:michel.dru@snphar.fr)

Service d'anesthésie-réanimation  
Hôpital de la Croix Rousse  
69004 Lyon Cedex  
tél. 04 72 07 10 17  
Š [nicole.smolski@snphar.fr](mailto:nicole.smolski@snphar.fr)